

EXPLICATION

Les mots « père » et « mère » pourraient être maintenus dans le code civil

► Auditionnés hier à propos du projet de loi sur le « mariage pour tous », plusieurs juristes se sont inquiétés du choix de remplacer les mots « père » et « mère » par celui de « parent » dans le code civil.

► Le rapporteur du projet à l'Assemblée, Erwann Binet, a confirmé que, sur ce point précis, le texte n'était « pas satisfaisant ».

Quelle est la difficulté juridique soulevée ?

Hier, plusieurs juristes auditionnés à l'Assemblée ont pointé du doigt les risques d'incohérences juridiques contenus dans le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe. Ils se sont en particulier inquiétés du remplacement des mots « père » et « mère » par celui de « parent » en maints endroits du code civil. Pour Annick Bateau, professeur de droit privé à l'université de Caen, un tel remplacement serait « une catastrophe ». Et d'expliquer : « La notion de "parent" recouvre deux définitions distinctes : la pre-

« Si l'on remplace le terme de "parents" par "membres de la famille", on sous-entend alors que le conjoint n'en fait pas partie, cela n'a pas de sens ! »

mière est étroite et renvoie au père et à la mère ; la seconde est plus large et couvre les ascendants, descendants et les frères et sœurs, une manière de distinguer les membres d'une famille liés par le sang et ceux liés par l'alliance. »

Cette distinction est porteuse de sens dans le droit successoral ou des tutelles, notamment. Or le gouvernement s'apprête à remplacer la seconde acception par le terme de « membres

de la famille », beaucoup plus large, ce qui « risque de faire disparaître la notion de "généalogie" mais aussi de créer des situations absurdes ». Elle prend l'exemple des successions, où l'on distingue à l'heure actuelle la succession des « parents » – au second sens du terme – et du conjoint. « Si l'on remplace le terme de "parents" par "membres de la famille", on sous-entend alors que le conjoint n'en fait pas partie, cela n'a pas de sens ! »

Quelle est la position du rapporteur du texte ?

Conscient de cette difficulté et de l'intérêt de maintenir la notion de « parents » dans ses deux acceptions – et donc, par voie de conséquence, celle de père et mère pour éviter toute confusion –, le député PS de l'Isère Erwann Binet a confirmé hier que le texte du gouvernement « n'était pas satisfaisant » sur ce point. Il a évoqué l'hypothèse d'un « article balai », autrement dit d'un article d'interprétation qui permettrait de maintenir la différenciation « père-mère » dans le code civil tout en précisant que, lorsqu'il s'agit de couple de même sexe, l'article doit être interprété dans un sens compatible avec cette situation.

« Sur le principe, c'est simple, mais en pratique, c'est compliqué à mettre en œuvre, confie Erwann Binet. Nous sommes en train de travailler là-dessus. » Devant les juristes, hier, il a affirmé être « très motivé par un amendement dans ce sens ».

Présent lors des auditions, Hervé Mariton, député UMP de la Drôme, a admis qu'il valait mieux introduire cet « article balai » que remplacer les termes « père » et « mère », tout en observant que cela révélait néanmoins « un trouble » et « l'aveu d'un problème de fond ». « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, a-t-il rappelé, or il y a là un malaise quant à la terminologie. »

MARINE LAMOUREUX

A gauche, un nouveau mouvement revendique l'héritage du personnalisme

► Animé par des députés PS et nourri des contributions de divers réseaux – Pacte civique de Jean-Baptiste de Foucauld, Poissons roses – un nouveau mouvement souhaite renouveler la pensée de la gauche sur ses valeurs.

► Officiellement présenté à l'Assemblée nationale en début d'année prochaine, il revendique notamment l'héritage d'Emmanuel Mounier et du « personnalisme ».

« Le principal danger dans notre société actuelle, c'est la rupture du lien social. Nous devons soutenir tout ce qui le consolide. » Autour de cette conviction, plusieurs députés socialistes ont décidé la création d'un mouvement « de réflexion et d'action » qui veut agir au sein du Parlement.

Alors que son lancement à l'Assemblée nationale est prévu en début d'année, ses initiateurs en cherchent encore le nom. Gauche « humaniste » ? « personnaliste », en référence au courant de pensée fondé par le philosophe Emmanuel Mounier ? C'est en tout cas à ces racines qu'il puisera, en s'appuyant également sur les contributions d'autres réseaux : la plateforme du « Pacte civique » constituée par Jean-Baptiste de Foucauld pendant la campagne des présidentielles pour s'adresser à la droite comme à la gauche, ou encore l'association des Poissons roses, qui plaident au sein du PS pour « une société de la rencontre, du lien et de la solidarité ».

Économiques, sociaux comme sociétaux, tous les sujets « touchant

à la personne » intéressent ce mouvement, qu'il s'agisse de la réforme bancaire qui va bientôt arriver au Parlement, des paradis fiscaux, des relations dans l'entreprise, de l'accueil du handicap ou de la fiscalité. « Nous voulons redonner du sens à l'impôt comme contribution. Nous sommes d'ailleurs favorables à la proposition de François Hollande

« Travailler davantage la question de la fraternité. »

de rendre progressive la CSG en la fusionnant avec l'impôt sur le revenu », explique Dominique Potier, député PS de Meurthe-et-Moselle, rallié à la cause. La précarité sociale qui va de pair avec la précarité familiale, question à laquelle les élus sont confrontés au quotidien dans leurs circonscriptions, « voilà un sujet majeur pour la gauche », selon lui. « Comment peut-on en même temps demander plus de régulations dans les relations de travail et les refuser dès lors qu'il s'agit des relations interpersonnelles ou fami-

liales ? », s'interroge Jean-Baptiste de Foucauld, qui appelle aussi la gauche à « travailler davantage la question de la fraternité, bien moins explorée que celle de liberté et d'égalité ».

Cette « sensibilité », le mouvement est bien conscient qu'elle devra se confronter aux idées portées par la « gauche libérale et libertaire ». Ainsi, Dominique Potier a déjà exprimé ses réserves concernant le projet de loi sur le « mariage pour tous ». S'il dit partager « l'idée que le statut des couples homosexuels puisse évoluer vers davantage de droits », il veut croire aussi que « ces avancées sont possibles sans oublier le sens originel du mariage (l'altérité, la génération, la filiation...). La sagesse dans les évolutions législatives sera de concilier le désir, le projet et les droits des uns et des autres ». Avec les autres élus dont il est proche, il revendique d'ailleurs fermement de pouvoir conserver sa « liberté de vote » lors du débat qui aura lieu en janvier.

ANNE-BÉNÉDICTE HOFFNER
et MARINE LAMOUREUX

« Merci de respecter notre liberté de conscience »

À l'issue de la réunion du groupe socialiste au cours de laquelle il a été décidé de déposer un amendement au projet de loi pour ouvrir la procréation médicalement assistée aux couples de femmes (lire La Croix d'hier), 27 députés socialistes ont écrit au président du groupe, Bruno Le Roux, pour lui dire qu'ils n'avaient « pas du tout apprécié la manière directive qui (les) a privés de parole et de débat sur un sujet aussi sensible ». « Nous te demandons ne pas nous inscrire comme signataires de l'amendement. Merci de respecter notre liberté de conscience », concluent-ils.

ENTRETIEN JEAN-LUC MÉLENCHON

Coprésident du Front de gauche

« Je ne crois pas à un droit à l'enfant »



► Jean-Luc Mélenchon était hier l'invité de l'émission « Face aux chrétiens » animée par Jean-Michel Blier. Il répondait aux questions de Louis Daufresne (Radio Notre-Dame), Romain Mazonod (RCF) et Corinne Laurent (La Croix).

Faut-il une loi sur la fin de vie ?

Jean-Luc Mélenchon : Il le faut parce que nous sommes dans un domaine où on pourrait pénalement poursuivre celui qui commettrait tel ou tel acte. Mais je n'accepterai pas que l'on se sorte de la difficulté en disant : « On vote une loi mais ceux qui ne veulent pas l'appliquer ne l'appliquent pas. » Non, nous réfléchissons tous à mettre au point des bases de décision sur lesquelles nous puissions tous nous accorder. Or il y a des philosophies ou des vérités contraires. Pour d'aucuns, l'interruption de la vie d'autrui est

inacceptable. Pour d'autres, le principe de liberté et de droit de disposer de soi-même sont des principes radicaux d'humanité. Moi, je me réfère à l'humanité universelle et au droit universel de la personne humaine. Je crois que l'humanité s'accomplit dans la liberté. Nous devons pouvoir disposer de nous-mêmes en toutes circonstances et avoir la liberté de décider nous-mêmes d'éteindre la lumière. Aider quelqu'un à mourir est un devoir d'assistance dès lors que la personne en a fait le choix.

Qu'est-ce qui peut justifier qu'on interdise le recours aux mères porteuses ?

J.-L. M. : J'ai du respect pour Elisabeth Badinter (1) mais je ne suis pas d'accord avec elle. Elle dit : « Il y a des formes de procréation pour autrui, nobles et dignes », qui supposent un droit à l'enfant auquel, pour ma part, je ne crois pas. Les enfants naissent dans le corps des femmes. Les êtres humains sont semblables ; ils ne sont pas similaires. Un homme et une femme, ce n'est pas pareil. Il y a une construction du

genre, politique, culturelle, sociale, etc., mais l'aptitude dans la procréation n'est pas la même.

Et l'assistance médicale à la procréation, ce n'est pas un droit à l'enfant ?

J.-L. M. : Non, c'est l'accomplissement d'une aptitude. Le corps des femmes permet de faire des enfants. Quant aux hommes, ils peuvent ou adopter ou élever les enfants des conjoints. Mais je ne vois pas en quoi le mariage pour tous produirait mécaniquement un droit à l'enfant, qui de toute façon n'existe pas. Ne mélangeons pas tous les registres. Je suis bien pour le mariage pour tous, je suis partisan de l'AMP – proposition déposée par le Front de gauche – et je ne suis pas pour le droit à l'enfant. En revanche, je suis pour le droit des enfants.

(1) Dans une tribune publiée par Le Monde, la philosophe réclame que soit reconnue la filiation des enfants nés à l'étranger par gestation pour autrui (GPA).



JOËL SAGET / AFP

Balades dans l'art

Une chronique de La Croix chaque samedi à 8h10 dans la matinale de Dominique Boutel

En partenariat avec

la Croix



A réécouter sur francemusique.fr